

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

## Séance du 07 janvier 2020

Le sept janvier deux-mille vingt à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 30 décembre 2019.

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques, CADOUX Suzanne

**Absent :** VEROLLET Guillaume (procuration donnée à Jean-Claude MESTRALLET)

**Absente pour indisponibilité :** GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 05 décembre 2019 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération compétence eau potable (annule et remplace la délibération N°3 du 28/10/2019)

### **I. Délibération compétence eau potable (Délibération N°1)**

#### **Projet de fusion des Syndicats des eaux de Chamoux sur Gelon et de la Rochette**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L5212-27;

VU l'arrêté préfectoral du 26 janvier 1951 modifié portant création du syndicat intercommunal (SI) d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette;

VU l'arrêté préfectoral du 24 janvier 1929, modifié, autorisant la création du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de Chamoux-sur-Gelon;

VU la délibération du comité syndical du SI d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette du 16 septembre 2019 approuvant le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion entre le SI à vocation unique d'adduction et de distribution d'eau de la région de la Rochette et du SI à vocation unique d'adduction d'eau de Chamoux-sur-Gelon;

VU l'arrêté Préfectoral du 10 Octobre 2019, portant projet de périmètre d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) constitué du syndicat intercommunal à vocation unique d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette et du syndicat intercommunal à vocation unique d'adduction d'eau de Chamoux-sur-Gelon, appelés à fusionner.

Le conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance de l'évolution récente de l'article 5 de la loi Engagement et Proximité permettant dorénavant aux communes de s'opposer valablement au transfert au 01 01 2020 de la compétence eau potable à Coeur de Savoie,

- Ayant considéré les difficultés que pouvait générer une fusion dans l'urgence des syndicats des eaux de La Rochette et de Chamoux-sur-Gelon, notamment sans avoir pu en mesurer au préalable les conséquences administratives, techniques et financières,

- N'excluant pas toutefois dans le futur une réflexion commune au niveau des EPCI pour une optimisation du service de l'eau pour la population,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

- n'approuve pas le projet de fusion des deux syndicats et son périmètre,

- n'approuve pas le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion,

- annule et remplace par la présente délibération la délibération N°3 du 28 octobre 2019 autorisant la fusion.

## II. Points divers

### a. **Coupe de bois – le castelet (Délibération N°2)**

Le Maire rappelle la coupe de bois menée par l'ONF sur le domaine du Castelet.

L'ONF a besoin de connaître le souhait de la collectivité quant à la vente de celui-ci.

Les élus décident à l'unanimité :

- La coupe de bois sur pied,
- Indique que l'ONF est en charge de la gestion de ce dossier.

### b. **Acquisition (Délibération N°3)**

Le Maire rappelle la continuité de l'aménagement de la place Novel Catin avec la possibilité d'acquérir le Pressoir attenant à la place.

Les élus à l'unanimité :

- **Autorise** l'acquisition du pressoir,
- **Indique** que le montant de l'acquisition à hauteur de 8 000€,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### c. **Réunion publique aménagement place Novel CATIN**

Afin de recueillir les souhaits et idées des habitants quant à l'aménagement de la place Novel Catin, une réunion publique aura lieu à la salle polyvalente le jeudi 30 janvier 2020 à 19h30.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 23 janvier 2020 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20h45.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLET

